

DISCIPLINES INSTRUMENTALES

**violon, alto, violoncelle, contrebasse,
flûte, hautbois, clarinette, basson français, basson allemand,
cor, trompette, trombone, trombone basse, tuba basse, tuba ténor,
piano, orgue, percussions, harpe**

Applicable à la rentrée 2018-19 CP du 11/05/2017 complété par CP du 15/05/ 2018, du 15/11/18

OBJECTIFS DE LA FORMATION SUPÉRIEURE

Le CNSMD de Lyon est un lieu de formation pour les jeunes artistes se destinant aux métiers référencés de la musique et de la danse. En ce qui concerne la musique, les métiers se déclinent en quatre spécialités : l'interprétation vocale ou instrumentale, la direction d'ensembles vocaux ou instrumentaux, la création musicale et la culture musicale. Le cursus d'interprétation instrumentale permet de maîtriser les répertoires les plus variés de la musique occidentale et de s'ouvrir aux musiques d'autres horizons, ainsi qu'à la pratique de l'improvisation.

Le cursus proposé par le CNSMDL prépare les étudiants aux métiers d'interprète (soliste, chambriste, musicien d'orchestre), aux métiers de l'enseignement artistique, aux actions de médiation et de promotion de la musique dans la société actuelle. Il favorise l'insertion professionnelle

Les compétences et connaissances visées sont :

- la maîtrise de l'outil instrumental par une utilisation optimale de sa personne
- une capacité à développer sa créativité dans le cadre de répertoires pré-existants ou nouveaux ainsi que dans le domaine de l'improvisation
- une solide maîtrise de techniques en lien avec la pratique instrumentale (déchiffrage, répertoires d'orchestre, accompagnement)
- une bonne connaissance de la facture instrumentale dans sa spécialité
- la capacité d'intégrer rapidement un ensemble, depuis le groupe de musique de chambre jusqu'au grand orchestre
- la connaissance du milieu professionnel et de ses exigences
- une capacité à définir et à réaliser des projets musicaux variés
- une capacité de planification du travail et un sens de la responsabilité, afin de répondre à des engagements précis dans un temps donné, parfois court.
- une capacité à formuler des évaluations critiques dans le domaine de l'interprétation, y compris dans son propre travail artistique
- une culture musicale et artistique approfondie
- une capacité à mener des travaux de recherche et à en communiquer les résultats, oralement et par écrit
- une capacité à réfléchir sur la place et l'évolution de la musique dans la société
- et, plus généralement, les compétences et connaissances citées dans le Référentiel d'activités professionnelles et référentiel de certification ("métiers instrumentistes-chanteurs", annexe de l'arrêté du 1er février 2008 relatif au DNSPM, publié au J.O. du 9 février 2008).

ORGANISATION DES ÉTUDES

Le cursus correspondant à chacune de ces disciplines est organisé en trois cycles :

- un 1^{er} cycle de trois ans conduisant à l'attribution du DNSPM, Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (Bachelor) avec deux parcours complémentaires possible :
 - un conduisant à l'obtention du DE
 - un conduisant à l'attribution de la licence par l'université Lyon 2
- un 2^{ème} cycle de deux ans conduisant à l'obtention d'un diplôme conférant le grade de Master
- un 3^{ème} cycle se déclinant sous deux formes différentes :
 - un doctorat Recherche et pratique (3 ans) en partenariat avec l'école doctorale 3LA.
 - un 3^{ème} cycle "Artist diploma" (1-2 ans) contractualisé sur projets artistiques au CNSMD.

PREMIER CYCLE

Il est constitué d'un parcours de formation conduisant à l'obtention du **Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM)**, ainsi qu'un parcours facultatif de formation au **Diplôme d'Etat de professeur de musique**.

Les parcours d'études, à temps plein, sont de six semestres pour l'obtention du DNSPM et pour l'obtention du DE, les deux premiers semestres étant communs. Toutefois, l'organisation globale du cursus tient compte du profil de l'étudiant, de ses compétences et connaissances acquises ou à acquérir, de son projet d'études, de ses objectifs et centres d'intérêts. Une procédure de validation des acquis antérieurs (VAA) est mise en place par l'établissement, suite à laquelle le cursus est défini et suivi en étroite collaboration par l'équipe pédagogique et l'étudiant.

Les parcours de formation sont organisés en unités d'enseignement, articulées entre elles en fonction des compétences visées, donnant lieu à l'obtention de points de crédits (ECTS : European Credit Transfert System, système européen de transfert de crédits).

1 - Parcours conduisant à l'obtention du Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM).

Conditions d'admission

L'admission dans le 1^{er} cycle se fait par voie de concours. Les candidats doivent présenter une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission.

Les épreuves comprennent :

- des œuvres libres et des œuvres imposées ;
- une épreuve d'autonomie et de lecture à vue.

Le détail des programmes de chaque discipline est consultable sur le site du CNSMD.

Scolarité

La durée des études, à temps plein, est de 6 semestres. Tout candidat admis en qualité d'étudiant s'engage à suivre intégralement le cursus de sa discipline prévu par le règlement des études. Le cursus comprend l'étude de disciplines regroupées dans les unités d'enseignement qui suivent une organisation par années et par semestres et donnent lieu à l'obtention de points de crédits dont le nombre et les modalités sont définis pour chaque discipline (voir grille).

UE 1 : unité d'enseignement de la spécialité

- discipline
- examen de fin de 1er cycle (semestre 6)

UE 2 : unité de connaissances et pratiques associées

Cordes, Cuivres, Bois et harpes :

- orchestre ou atelier XX-21
- musique de chambre
- évaluation publique de musique de chambre (semestre 6) sauf pour contrebasse et harpe
- déchiffrage (semestres 1 et 2)
- répertoire d'orchestre (semestre 5)

Piano :

- accompagnement piano (semestre 1 à 4)
- musique de chambre et évaluation publique de musique de chambre (semestre 6)
- déchiffrage (semestres 1 et 2)

Percussions :

- orchestre ou atelier XX-21
- musique de chambre
- déchiffrage (semestres 1 à 4)
- répertoire d'orchestre (semestres 1 à 4)

Orgue :

Semestre 1 à 4 :

- initiation à la basse continue et au clavecin
- improvisation
- déchiffrage

Semestre 5 et 6 : (évalué par le professeur de discipline principale)

- projet de musique de chambre et évaluation publique de musique de chambre (semestre6)
- facture d'orgue (séminaires/stage)

UE3 : unité d'enseignements transversaux

Disciplines de culture - Les disciplines dominante et auxiliaire suivies dans le cadre des unités d'enseignements transversaux (UE 3) du DNSPM figurent obligatoirement parmi les disciplines de culture.

En outre, chaque étudiant de 1^{er} cycle doit suivre au moins un semestre de culture artistique et au moins un semestre d'études des langages musicaux dans le cadre des semestres obligatoires de discipline auxiliaire et de discipline dominante.

Disciplines de culture :

Culture artistique	Étude des langages musicaux
<ul style="list-style-type: none">- art et civilisation- histoire de la musique- ethnomusicologie	<ul style="list-style-type: none">- analyse appliquée- analyse des musiques des XXe et XXIe siècles- <i>ars musica</i>- écriture musicale- BSTN : base scientifique des techniques nouvelles

1^{ère} année

- selon résultat du Bilan d'orientation de Culture : Initiation à l'analyse en 1^{ère} année **ou** Validation de l'Initiation à l'analyse par le Bilan d'orientation de Culture
- chant choral
- ateliers d'improvisation
- langue vivante I
- culture (semestre 2) : discipline auxiliaire à choisir parmi les disciplines de culture listées ci-dessus
- sensibilisation à la pédagogie (séminaires)

2^e et 3^e année

- culture : une discipline dominante (4 semestres obligatoires dans la même discipline) à choisir parmi les disciplines de culture listées ci-dessus
- culture : une discipline auxiliaire (1 à 2 semestres selon les résultats du bilan d'orientation), dans une discipline autre que la dominante, à choisir chaque semestre parmi les disciplines de culture listées ci-dessus.
- langue vivante I
- aspects pratiques du métier (conférences)

UE4 : unité d'enseignements optionnels

Pas d'UE 4 en 1^{ère} année (semestres 1 et 2)

Au choix en 2^e et 3^e année :

- Toutes les matières enseignées au CNSMD hors cours individuel d'une matière principale
- Les cours proposés par les partenaires CHEL(s) – Collège des Hautes Études Lyon Science(s) du CNSMD,
- Pour les étudiants en parcours DE : les enseignements du DE de professeur de musique suivies pendant le semestre de l'UE4
- Pour les étudiants inscrits en licence dans le cadre du partenariat avec l'Université Lyon 2 : les cours proposés aux musiciens.

Conditions de délivrance du DNSPM

Le 1er cycle est sanctionné par le Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) délivré aux étudiants qui, dans les conditions fixées par le règlement des études, ont obtenu 180 points de crédits. Le DNSPM est un diplôme LMD de niveau L, enregistré au

répertoire national des certifications professionnelles au niveau 6.

2 - Parcours conduisant à l'obtention du Diplôme d'Etat option musique, en articulation avec le parcours DNSPM

Conditions d'admission

Les candidats au parcours DE doivent avoir validé les deux premiers semestres du parcours DNSPM du CNSMDL et être en règle vis-à-vis de ce cursus. Ils doivent en outre avoir satisfait à un examen d'admission comprenant la rédaction d'un écrit et un entretien.

Scolarité

Le parcours DE articulé au DNSPM est organisé en 4 semestres complémentaires. Les semestres 1 et 2 du parcours spécifique au DE doivent nécessairement se suivre. La fiche cursus spécifique DE précise les objectifs et le contenu de la formation.

Conditions de délivrance du DE

Le parcours est sanctionné par le Diplôme d'État de professeur de musique, option musique, délivré aux étudiants qui, dans les conditions fixées par le règlement des études, ont obtenu 180 crédits. Le DE est un diplôme enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) au niveau 6.

3 – Complément d'enseignement conduisant à l'obtention de la licence en articulation avec le parcours DNSPM

Conditions d'admission

Les candidats à la licence "Arts, lettre, langues mention musique" doivent avoir validé l'ensemble des unités d'enseignement de leurs deux premières années de DSNPM.

Scolarité

Le complément d'enseignement se compose de deux disciplines à suivre à l'université durant l'année de DNSPM3 (une par semestre), à choisir dans une liste mise à jour chaque année. Il est conseillé de suivre les cours magistraux de Licence 2 en auditeur libre au cours de la 2^e année de DSNPM.

DEUXIÈME CYCLE

Diplôme conférant le grade de master

Référentiel de connaissances et compétences

Élaborer un projet artistique personnel

- Définir et promouvoir son profil artistique, être vecteur d'une expression artistique propre
- Développer son esprit créatif par l'invention, l'improvisation, la réécriture, l'arrangement, la création collective
- Concevoir et organiser le déroulement d'une présentation ou performance publique
- Tenir un rôle actif dans le fonctionnement d'un collectif

Maîtriser un répertoire très large dans la diversité de l'exercice professionnel

- Disposer d'outils techniques au service de l'expression musicale
 - Maîtriser une technique instrumentale ou vocale de très haut niveau dans l'ensemble des paramètres sonores
 - Maîtriser les techniques spécifiques à chaque style de jeu dans son champ disciplinaire
 - Connaître les notions élémentaires de la facture de son instrument ou la physiologie de sa voix
- Disposer de connaissances culturelles
 - Disposer d'une culture approfondie de son répertoire (y compris le répertoire contemporain)
 - Disposer d'une culture générale permettant notamment de situer les œuvres dans leur contexte esthétique
 - S'ouvrir à d'autres champs musicaux écrits ou improvisés
- S'adapter à la diversité du monde professionnel, aux exigences d'un chef, d'un ensemble ou d'un projet

Pratiquer la recherche

- Mener une recherche à partir d'une réflexion problématisée
- Prendre appui sur une méthodologie pertinente au regard du thème travaillé
- Sélectionner et utiliser à bon escient des ressources documentaires en lien avec le sujet traité
- Rendre compte des résultats de sa recherche à l'écrit et à l'oral, dans un registre de langue soutenu

Se repérer dans la structuration du monde professionnel et appréhender son évolution

- Connaître les principes élémentaires du droit du travail, y compris en matière de comportement non discriminatoire, du droit d'auteur et droits voisins. Appréhender les règles de sécurité des Établissements Recevant du Public (ERP)
- Connaître les principes de fonctionnement des ensembles permanents ou non permanents
- Connaître le fonctionnement du régime de l'intermittence
- Comprendre l'évolution des politiques publiques du spectacle et s'adapter à la diversité des lieux d'exercice
- S'adapter aux évolutions esthétiques
- Utiliser les nouvelles technologies

Gérer sa résistance et prévenir les pathologies

- Préserver son intégrité physique, en particulier connaître les bases des TMS (troubles musculo-squelettiques), et exercer sa vigilance sur la posture corporelle
- Prévenir les troubles auditifs
- Comprendre les mécanismes de l'émotivité et gérer son trac

S'exprimer dans au moins une langue étrangère au niveau B2 (CECRL)

- Comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, notamment une discussion technique dans sa spécialité.
- Communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un interlocuteur natif ne comportera de tension ni pour vous ni pour l'autre.
- S'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande quantité de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes solutions.

Conditions d'admission

Les étudiants titulaires du DNSPM délivré par le CNSMD de Lyon sont admis directement en deuxième cycle, sous réserve d'avoir validé un projet de master auprès de l'équipe pédagogique et d'avoir obtenu un minimum de 12/20 aux notes de contrôle continu (aux semestres 4 et 5) de la discipline principale (cf article 2 du règlement des études). A défaut, ils sont autorisés à se présenter au concours.

L'entrée dans le 2^{ème} cycle se fait par voie de concours pour les candidats titulaires d'un DNSPM ou d'une licence (*bachelor*) dans la discipline concernée. Les épreuves ne sont pas publiques. Il est d'abord procédé à une première sélection des candidats sur dossier. Les candidats retenus après cette sélection doivent ensuite se présenter à une épreuve d'admission devant jury, dont les modalités sont définies chaque année par le directeur. Cette épreuve est suivie par un entretien du candidat avec le jury, portant sur son projet de recherche pour le 2^e cycle.

Scolarité

La durée des études, à temps plein, est de deux ans. Tout candidat admis en qualité d'étudiant s'engage à suivre intégralement le cursus de sa discipline prévu par le règlement des études. Le cursus comprend l'étude de disciplines regroupées dans les unités d'enseignement. Celles-ci suivent une organisation par semestres et donnent lieu à l'obtention de points de crédits dont le nombre et les modalités sont définis pour chaque discipline (voir grille en annexe).

UE 1 : unité d'enseignement de la spécialité

UE 2 : unité d'enseignement de la discipline associée à la discipline principale

- parmi les disciplines suivantes : 1 dominante (4 semestres) + 1 ou 2 auxiliaires (2 semestres) au choix.
 - analyse appliquée
 - analyse XX-XXI^e siècle
 - écriture
 - ethnomusicologie
 - histoire de la musique
 - art et civilisation
 - ars musica
 - ou une autre discipline dominante en lien avec le sujet de recherche
 - en master 1 et uniquement comme discipline auxiliaire : une discipline du Master de Lyon 2 choisie en concertation avec les enseignants
- Le choix de la discipline dominante est déterminé pendant le rendez-vous de validation du projet de recherche en milieu de DNSPM3 et à la rentrée de M1 pour les étudiants entrés en Master sur concours.

- mémoire de recherche

Cordes, Cuivres, Bois et harpes :

- orchestre ou atelier XX-21
- musique de chambre*

Piano :

- musique de chambre*

Percussions :

- orchestre ou atelier XX-21
- musique de chambre

Orgue :

- improvisation ou initiation à la basse continue et au clavecin (semestres 1 et 2)
- orgue et médiation (semestres 3 et 4) évalué par le professeur de la discipline principale

* Master admis sur concours : les crédits d'enseignement liés à l'évaluation de Musique de chambre sont attribués si chaque note : contrôle continu et évaluation publique lorsqu'elle existe (tous sauf contrebasse, harpe, percussion) est au moins égale à 10/20. Les notes de contrôle continu et de l'évaluation publique ne se compensent pas. Seules les notes de contrôle continu sont compensables entre elles.

UE 3 : unité d'enseignement des compétences associées

- aspects pratiques du métier (conférences)
- langue vivante I
- méthodologie appliquée à l'objet de recherche (semestres 1 et 2)

Sanction des études

Le 2^e cycle est sanctionné par le Diplôme de second cycle conférant de plein droit le grade de Master, délivré aux étudiants, dans les conditions fixées aux articles du règlement des études. Il correspond à l'acquisition de 120 ECTS (RNCP niveau 7) après un diplôme de 1^{er} cycle crédité de 180 ECTS.

DNSPM : Disciplines Cordes, cuivres, bois et harpe

DNSPM1

SEMESTRE 1		heures hebdo	ECTS
UE1	discipline instrumentale	2	15
UE2	déchiffrage	1	1
	orchestre, atelier XX-21	3	2,5
	musique de chambre	2	3
UE3	initiation à l'analyse ou validation par bilan d'orientation de culture	2	5
	chant choral	2	1
	atelier d'improvisation	0,5	0,5
	langue vivante I	1,5	1,5
	sensibilisation à la pédagogie	0,5	0,5
Total		14,5	30

DNSPM2

SEMESTRE 3		heures hebdo	ECTS
UE1	discipline instrumentale	2	10,5
UE2	orchestre, atelier XX-21	3	2,5
	musique de chambre	2	3
UE3	culture (dominante de)	2	5
	culture (auxiliaire)	2	5
	langue vivante I	1,5	1,5
	aspects pratiques du métier	0,5	0,5
UE4	discipline optionnelle	2	2
Total		15	30

DNSPM3

SEMESTRE 5		heures hebdo	ECTS
UE1	discipline instrumentale	2	16
UE2	répertoire d'orchestre	1	1
	orchestre, atelier XX-21	3	2,5
	musique de chambre	2	3
UE3	culture (dominante de)	2	5
	aspects pratiques du métier	0,5	0,5
UE4	discipline optionnelle	2	2
Total		12,5	30

SEMESTRE 2		heures hebdo	ECTS
UE1	discipline instrumentale	2	10
UE2	déchiffrage	1	1
	orchestre, atelier XX-21	3	2,5
	musique de chambre	2	3
UE3	initiation à l'analyse ou validation par bilan d'orientation de culture	2	5
	culture (auxiliaire)	2	5
	chant choral	2	1
	atelier d'improvisation	0,5	0,5
	langue vivante I	1,5	1,5
	sensibilisation à la pédagogie	0,5	0,5
	Total		16,5

SEMESTRE 4		heures hebdo	ECTS
UE1	discipline instrumentale	2	10,5
UE2	orchestre, atelier XX-21	3	2,5
	musique de chambre	2	3
UE3	culture (dominante de)	2	5
	culture (auxiliaire) ou validation par bilan d'orientation de culture	2	5
	langue vivante I	1,5	1,5
	aspects pratiques du métier	0,5	0,5
UE4	discipline optionnelle	2	2
Total		15	30

SEMESTRE 6		heures hebdo	ECTS
UE1	discipline instrumentale	2	11
	examen de fin de premier cycle		5
UE2	orchestre, atelier XX-21	3	2,5
	musique de chambre (contrebasse, harpe)	2	2 (4)
	évaluation publique de musique de chambre (contrebasse, harpe)		2 (/)
UE3	culture (dominante de)	2	5
	aspects pratiques du métier	0,5	0,5
UE4	discipline optionnelle	2	2
Total		11,5	30

MASTER Disciplines Cordes, cuivres, bois et harpe

MASTER 1

SEMESTRE 1		heures hebdo	ECTS
UE1	discipline instrumentale	2	13,5
UE2	orchestre, atelier XX-21	1,5	1,5
	musique de chambre	1,5	1,5
	culture (disc. dominante)	2	3
	culture (disc. auxiliaire)	2	3
	Mémoire de recherche	0,5	5
UE3	méthodologie appliquée à l'objet de recherche	0,5	0,5
	aspects pratiques du métier	0,5	0,5
	langue vivante I	1	1,5
Total		11,5	30

MASTER 2

SEMESTRE 3		heures hebdo	ECTS
UE1	discipline instrumentale	1,5	18,5
UE2	orchestre, atelier XX-21	1,5	1,5
	musique de chambre	1,5	1,5
	culture (disc. dominante)	2	3
	Mémoire de recherche	0,5	5
UE3	aspects pratiques du métier	0,5	0,5
Total		7,5	30

SEMESTRE 2		heures hebdo	ECTS
UE1	discipline instrumentale	2	13,5
UE2	orchestre, atelier XX-21	1,5	1,5
	musique de chambre	1,5	1,5
	culture (disc. dominante)	2	3
	culture (disc. auxiliaire)	2	3
	Mémoire de recherche	0,5	5
UE3	méthodologie appliquée à l'objet de recherche	0,5	0,5
	aspects pratiques du métier	0,5	0,5
	langue vivante I	1	1,5
Total		11,5	30

SEMESTRE 4		heures hebdo	ECTS
UE1	discipline instrumentale	1,5	18,5
UE2	orchestre, atelier XX-21	1,5	1,5
	musique de chambre	1,5	1,5
	culture (disc. dominante)	2	3
	Mémoire de recherche	0,5	5
UE3	aspects pratiques du métier	0,5	0,5
Total		7,5	30

DNSPM1

SEMESTRE 1		heures hebdo	ECTS
UE1	piano		15
	percussions	2	14
	orgue		15
UE2	percussions : répertoire d'orchestre	1	1
	tous : déchiffrage	1	1
	piano : accompagnement piano* percussions : orchestre, atelier XX-21 orgue : improvisation	3	2,5
	piano : musique de chambre percussions : musique de chambre orgue : initiation à la basse continue et au clavecin	2	3
UE3	initiation à l'analyse ou validation par bilan d'orientation de culture	2	5
	chant choral	2	1
	atelier d'improvisation	0,5	0,5
	langue vivante I	1,5	1,5
	sensibilisation à la pédagogie	0,5	0,5
Total		15,5	30

SEMESTRE 2		heures hebdo	ECTS
UE1	piano		10
	percussions	2	9
	orgue		10
UE2	percussions : répertoire d'orchestre	1	1
	tous : déchiffrage	1	1
	piano : accompagnement piano* percussions : orchestre, atelier XX-21 orgue : improvisation	3	2,5
	piano : musique de chambre percussions : musique de chambre orgue : initiation à la basse continue et au clavecin	2	3
UE3	initiation à l'analyse ou validation par bilan d'orientation de culture	2	5
	culture (disc. auxiliaire)	2	5
	chant choral	2	1
	atelier d'improvisation	0,5	0,5
	langue vivante I	1,5	1,5
	sensibilisation à la pédagogie	0,5	0,5
Total		17,5	30

DNSPM PIANO PERCUSSIONS ORGUE
DNSPM2

SEMESTRE 3		heures hebdo	ECTS
UE1	piano		10,5
	percussions	2	8,5
	orgue		9,5
UE2	percussions : répertoire d'orchestre	1	1
	percussions et orgue : déchiffrage	1	1
	piano : accompagnement piano* percussions : orchestre, atelier XX-21 orgue : improvisation	3	2,5
	piano : musique de chambre percussions : musique de chambre orgue : initiation à la basse continue et au clavecin	2	3
UE3	culture (disc. dominante)	2	5
	culture (disc. auxiliaire)	2	5
	langue vivante I	1,5	1,5
	aspects pratiques du métier	0,5	0,5
UE4	discipline optionnelle	2	2
Total		15	30

SEMESTRE 4		heures hebdo	ECTS
UE1	piano		10,5
	percussions	2	8,5
	orgue		9,5
UE2	percussions : répertoire d'orchestre	1	1
	percussions : déchiffrage orgue : déchiffrage	1	1
	piano : accompagnement piano* percussions : orchestre, atelier XX-21 orgue : improvisation	3	2,5
	piano : musique de chambre percussions : musique de chambre orgue : initiation à la basse continue et au clavecin	2	3
UE3	culture (disc. dominante de)	2	5
	culture (disc. auxiliaire) ou validation par bilan d'orientation de culture	2	5
	langue vivante I	1,5	1,5
	aspects pratiques du métier	0,5	0,5
UE4	discipline optionnelle	2	2
Total		15	30

DNSPM3

SEMESTRE 5		heures hebdo	ECTS
UE1	piano		19,5
	percussions orgue	2	17 17
UE2	percussions : orchestre, atelier XX-21 orgue : facture d'orgue	3	2,5
	piano : musique de chambre percussions : musique de chambre orgue : projet musique de chambre	2	3
UE3	culture (disc. dominante de)	2	5
	aspects pratiques du métier	0,5	0,5
UE4	discipline optionnelle	2	2
Total		11,5	30

SEMESTRE 6		heures hebdo	ECTS
UE1	piano		13,5
	percussions orgue	2	11 11
UE2	examen de fin de premier cycle		5
	percussions : orchestre, atelier XX-21 orgue : facture d'orgue	3	2,5
	piano : musique de chambre percussions : musique de chambre orgue : musique de chambre	2	2 4 2
	piano : évaluation publique de musique de chambre orgue : évaluation publique de musique de chambre		2
UE3	culture (disc. dominante de)	2	5
	aspects pratiques du métier	0,5	0,5
UE4	discipline optionnelle	2	2
Total		11,5	30

*Pour les étudiants en double cursus piano et accompagnement piano : la validation d'un semestre de l'UE1 "cours d'accompagnement et pratique du piano" du cursus d'accompagnement piano entraîne la validation d'un semestre de l'UE2 "accompagnement piano" du cursus de piano quelle que soit l'année (DNSPM1 ou DSNPM2)

MASTER PIANO PERCUSSIONS ORGUE

MASTER 1

SEMESTRE 1		heures hebdo	ECTS
UE1	discipline instrumentale	2	13,5
UE2	percussions : orchestre, atelier XX-21	3	1,5
	piano : musique de chambre		3
	percussion : musique de chambre		1,5
	orgue : initiation à l'improvisation ou initiation à la basse continue et au clavecin		3
	culture (disc. dominante)	2	3
	culture (disc. auxiliaire)	2	3
	Mémoire de recherche	0,5	5
UE3	méthodologie appliquée à l'objet de recherche	0,5	0,5
	aspects pratiques du métier	0,5	0,5
	langue vivante I	1	1,5
Total		11,5	28,5

MASTER 2

SEMESTRE 3		heures hebdo	ECTS
UE1	discipline instrumentale	1,5	18,5
UE2	percussions : orchestre, atelier XX-21	3	1,5
	piano : musique de chambre		3
	percussion : musique de chambre		1,5
	orgue : orgue et médiation		3
	culture (disc. dominante)	2	3
	Mémoire de recherche	0,5	5
UE3	aspects pratiques du métier	0,5	0,5
Total		7,5	28,5

SEMESTRE 2		heures hebdo	ECTS
UE1	discipline instrumentale	2	13,5
UE2	percussions : orchestre, atelier XX-21	3	1,5
	piano : musique de chambre		3
	percussion : musique de chambre		1,5
	orgue : initiation à l'improvisation ou initiation à la basse continue et au clavecin		3
	culture (disc. dominante)	2	3
	culture (disc. auxiliaire)	2	3
	Mémoire de recherche	0,5	5
UE3	méthodologie appliquée à l'objet de recherche	0,5	0,5
	aspects pratiques du métier	0,5	0,5
	langue vivante I	1	1,5
Total		11,5	28,5

SEMESTRE 4		heures hebdo	ECTS
UE1	discipline instrumentale	1,5	18,5
UE2	percussions : orchestre, atelier XX-21	3	1,5
	piano : musique de chambre		3
	percussion : musique de chambre		1,5
	orgue : orgue et médiation		3
	culture (disc. dominante)	2	3
	Mémoire de recherche	0,5	5
UE3	aspects pratiques du métier	0,5	0,5
Total		7,5	28,5